

VENTE DE COMPOSTEURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES SUR SON TERRITOIRE



La réglementation (loi AGECE) imposant à compter du 01/01/2024 le tri à la source et la valorisation organique des biodéchets, les collectivités compétentes sont tenues de proposer à leurs habitants une solution.

La Communauté de communes Cère et Goul en Carlades propose à la vente sur les 11 communes de son territoire des composteurs individuels.



Faire du compost, c'est alléger de près de 30 % le poids de vos poubelles, soit entre 35 et 60 kg/habitant /an de déchets fermentescibles ou de bio-déchets ! Vos poubelles sentiront également moins mauvais.

Pour les jardiniers, que ce soit pour un potager ou un jardin d'agrément, c'est l'assurance d'améliorer la fertilité des sols et donc d'avoir de belles plantes par la suite. En valorisant les déchets organiques à domicile, **le compostage permet d'obtenir un compost gratuit et un amendement naturel.**



Dans une démarche de travailler en circuit court et de valoriser les compétences locales, les composteurs sont conçus et fabriqués par *Les ateliers de la Cère* (ESAT d'Olmet) afin de proposer aux habitants **un équipement durable, simple à monter et à utiliser.**

Douglas non traité naturellement résistant, charnières solides, pas de visserie (sauf pour trappe d'accès au compost). Montage en imbriquant les pièces les unes dans les autres.

Modèle (**)	Dimensions (L x l x h)		Montant à charge de l'acheteur (€ TTC) (*)
	Monté	en kit	
			
Petit (250 litres)	72x72x70 cm	72x40 cm x 2 colis	35 €
Moyen (300 litres)	72x72x86 cm	98x45 cm x 2 colis	40 €
Moyen (400 litres)	98x98x54 cm	98x45 cm x 2 colis	En rupture de stock pour l'instant
Grand modèle (500 litres)	98x98x70 cm	98x45 cm x 2 colis	

(*) La Communauté de communes finance 50% du montant initial

POUR COMMANDER :

1. Remplissez le **BON DE COMMANDE** (disponible en mairie, à la déchetterie ou sur www.carlades.com)
Commande limitée à **1 composteur par foyer**

Dans la limite des stocks disponibles. La Communauté de communes renouvellera ce stock régulièrement.

2. L'envoyer (ou le déposer) **uniquement à la COMMUNAUTE DE COMMUNES Cère et Goul en Carlades** – 6 rue de l'Elancèze 15800 VIC SUR CERE. Joindre le paiement **DE PREFERENCE PAR CHEQUE** à l'ordre de « **REGIE MATERIEL DE COMPOSTAGE CdeC CERE ET GOUL EN CARLADES** ». Le paiement en espèces (appoint) est accepté mais uniquement sur RDV auprès du service environnement le matin (04 71 47 89 04 ou j.caro@carlades.fr). L'agent de déchetterie n'est pas autorisé à prendre les commandes ni les paiements.
3. A réception du paiement vous recevrez **UN BON DE RETRAIT** à présenter **obligatoirement** pour récupérer votre commande
4. **Récupérez votre commande** : auprès de l'agent technique SUR RDV UNIQUEMENT (06 72 01 61 44).

BON DE COMMANDE DE COMPOSTEURS



NOM / Prénom de l'acquéreur :

ADRESSE :

N° de téléphone :

Détail de la commande :

- 1 Composteur 250 L à 35€ TTC
 - 1 Composteur 300 L à 40€ TTC
- Modèles de 400 L et de 500 L en rupture momentanée**

Montant de la commande :€

Paiement : chèque ci-joint (à l'ordre de « Régie matériel de compostage CdeC Cère et Goul en Carlades »)

Si vous souhaitez payer en espèces (appoint), merci de prendre RDV avec le service environnement au 04 71 47 89 04 ou j.caro@carlades.fr

Je souhaite recevoir mon bon de retrait par mail à l'adresse :

Je souhaite recevoir mon bon de retrait par courrier à l'adresse ci-dessus

Date :

Signature de l'acquéreur